



Syndicat CGT de la Région NORMANDIE,  
Site de Rouen 5, rue Schuman CS 21129, 76 174 Rouen Cedex  
Téléphone : 02 35 52 31 25  
Site de Caen Abbaye aux dames place Reine Mathilde BP 523 14 035 Caen

Téléphone : 02 31 91 21 82  
[syndicatcgtrn@gmail.com](mailto:syndicatcgtrn@gmail.com)

[www.cgtrn.fr](http://www.cgtrn.fr)

## Compte rendu du 12 décembre 2022 entre la CGT-CRN et Hervé MORIN

**Erratum du 11 janvier 2023.**

**Notre compte rendu initial contenait des propos outrageant et injurieux envers l'autorité territoriale. Nous nous en excusons publiquement.**

Les représentants de la CGT-CRN étaient : M Fabrice BERTHOU Secrétaire Général – Mme Nathalie SIMON Secrétaire Générale Adjointe – M Stéphane GODEFROY Secrétaire Général Adjoint et M Fabien LUCAS Membre élu à la CAP B et Membre de la Commission Exécutive Régionale CGT. Le lundi 12 décembre 2022, la CGT-CRN et les salariés de la région Normandie ont manifesté leur mécontentement face à l'absurde décision d'Hervé MORIN sur la question de la suppression des jours de pénibilité pour les agents des lycées et l'ouverture de discussion sur la pénibilité pour tous les métiers (sites administratifs). À 10h, la CGT-CRN a été reçue en délégation par Hervé MORIN, Catherine Gourney-Leconte et l'administratrice Christine Echelard.

D'emblée, Hervé Morin essaie de nous convaincre qu'il s'agit juste d'appliquer la loi. Celle voulue par Macron, nous dit-il. Il précise qu'il n'a pas voté pour ce Président. Il est dans l'obligation, cependant, d'appliquer les lois de la république. La CGT-CRN a rappelé à Hervé MORIN que la loi n'interdit pas de transformer les 2 jours du Président en jours de pénibilité. La CGT-CRN et les salariés du conseil régional de Normandie connaissent eux aussi la loi de la république. Hervé MORIN nous indique qu'il n'est pas question que les agents obtiennent 2 jours de pénibilité supplémentaires. Et puis enfin, 2 jours par an dans une vie, ce n'est rien. On ne va pas en faire une affaire franchement. La CGT-CRN lui précise que pour les agents 2 jours ce n'est pas rien. C'est important pour les salariés, cela permet de reconnaître les difficultés auxquelles ils ont à faire face chaque jour pour mener leur mission. Surtout depuis la période Covid qui n'est pas terminée, ceci dit.

Pour Hervé MORIN, il est hors de question de donner de la pénibilité aux gens qui travaillent dans un bureau. De quelle pénibilité parle-t-on selon lui ? Imaginez de quoi j'aurais l'air si je donne de la pénibilité à des gens de bureau ? Si on compare ces agents de bureau aux personnes qui vivent vraiment la pénibilité chaque jour, pensez au « Plâtrier » par exemple, que va-t-il penser ?

La CGT-CRN lui rétorque que ses propos sont inacceptables. En tant qu'homme, Hervé MORIN admet donc que des salariés sont mal traités par leurs employeurs ou leurs chefs d'entreprises ? Politiquement que fait-il pour améliorer le sort de ces salariés ? Nous sommes en 2022, pour la CGT-CRN, ces paroles dépassent l'entendement.

Nous en déduisons que Hervé MORIN ne s'engage pas pour les salariés qui subissent des conditions de travail désastreuses, et que pour être dans le « Mouv » de la culture d'entreprise, il préfère réduire les acquis des salariés de la collectivité. Et pour les agents de la région, ceux-ci n'ont pas

intérêt à se plaindre. Sur la question de la réfaction du régime indemnitaire, la CGT-CRN rappelle que c'est une double peine pour les agents en arrêt maladie et demande sa suppression.

C'est pour la CGT-CRN, question de décence face à la conjoncture actuelle ou le prix à la consommation flambe. Il n'est pas sans savoir que le pouvoir d'achat est fortement réduit. Cet acte de suppression de la réfaction serait un geste fort pour l'ensemble des salariés. Il admet que les salaires sont minables en France. Pour Hervé MORIN, les Français, y compris les agents de la région ne travaillent pas assez. Ils devraient travailler plus, s'ils veulent gagner plus. Quant aux réformes des retraites, nous lui rappelons qu'il a soutenu une candidate qui voulait nous faire travailler jusqu'à 67 ans. Il nous rappelle que dans l'une de ses déclarations, il indiquait à Macron, que ce n'était pas le moment de faire cette réforme. Hervé MORIN cautionne le fait que les salariés qui sont malades méritent une punition, car, selon lui, il existe un tas de médecins qui produisent des arrêts maladie de complaisance, il en connaît et nous confirme qu'il serait capable d'en dresser une liste. Encore une fois, ses propos manquent cruellement de modernité. D'autant plus, qu'à ce stade de la discussion, ce qu'il y a de contradictoire, c'est qu'il s'affiche en permanence, comme un président bienveillant pour les agents. Il en a eu une médaille ! La CGT-CRN lui demande la liste des médecins qui produisent des faux et font usage de ces faux. Nous lui assurons que celle-ci sera, immédiatement transmise à l'ordre du conseil des médecins.

Sur la question des tickets restaurant, sa réponse est : et puis quoi encore ?... La CGT-CRN lui répond qu'il s'agit d'une question d'équité entre les agents. Une équité pour laquelle il se déclare être attaché. Oui c'est vrai, dit-il autant que vous, mais, pas de tickets restaurant pour tous point, que voulez-vous que je vous dise ? Sur la santé et le bien être des salariés, la CGT-CRN lui demande comment explique-t-il, que la vice-présidente Catherine Gourney-Leconte responsable des instances pour les 4500 salariés, anime ces dernières entre deux feux rouges par visioconférence en roulant dans sa voiture. Est-ce cela comme là, le sérieux de la région porté à ses agents sur la question des conditions de travail ?

En conclusion : La CGT-CRN indique à Hervé MORIN que les salariés avec la CGT-CRN n'en a pas fini avec ces questions essentielles. Nous allons alerter l'ensemble des salariés de notre collectivité des propos tenus